

Communiqué du Greffier

AUDIENCE DANS L'AFFAIRE RIEPAN c. AUTRICHE

Le mardi 29 août 2000 à 9 heures

**Le requérant**

L'affaire concerne une requête introduite par un ressortissant autrichien, Oliver Riepan, né en 1966 et actuellement détenu à la prison de Garsten (Autriche).

**Résumé des faits**

Le requérant purge une peine de dix-huit ans d'emprisonnement. Dans le cadre d'une autre procédure pénale dirigée contre l'intéressé et portant sur des accusations de menaces graves visant le personnel pénitentiaire, le tribunal régional a tenu audience dans l'enceinte de la prison de Garsten. Il a reconnu le requérant coupable des faits qui lui étaient reprochés et l'a condamné à dix mois d'emprisonnement. Le requérant a interjeté appel, estimant que l'audience n'avait pas été publique et contestant l'appréciation des éléments de preuve et des faits à laquelle le tribunal régional s'était livré ainsi que la sévérité de la peine. La cour d'appel a tenu une audience publique dans les locaux de la prison. Elle a débouté l'intéressé.

**Grief**

Le requérant dénonce une violation de son droit à ce que sa cause soit entendue publiquement tel que le garantit l'article 6 § 1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

**Procédure**

Introduite le 23 décembre 1996, la requête a été déclarée recevable le 15 juin 2000.

**Composition de la Cour**

L'affaire sera examinée par une chambre ainsi composée :

Jean-Paul **Costa** (Français), *président*,  
Willi **Fuhrmann** (Autrichien),  
Pranas **Kūris** (Lituanien),  
Françoise **Tulkens** (Belge),  
Karel **Jungwiert** (Tchèque),  
Nicolas **Bratza** (Britannique),  
Kristaq **Traja** (Albanais), *juges*,  
Loukis **Loucaides** (Chypriote),  
Hanne Sophie **Greve** (Norvégienne), *juges suppléants*,

ainsi que Sally **Dollé**, *greffière de section*.

## **Représentants des parties**

Gouvernement : Wolf Okresek, *agent*, Edith Schindler, *conseillère* ;

Requérant : Helmut Blum, *conseil*.

Après les débats commenceront les délibérations de la Cour, qui se tiendront en chambre du conseil. L'arrêt sera prononcé ultérieurement.

### **Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme**

**F – 67075 Strasbourg Cedex**

**Contacts : Roderick Liddell (téléphone : (0)3 88 41 24 92)**

**Emma Hellyer (téléphone : (0)3 90 21 42 15)**

**Télécopieur : (0)3 88 41 27 91**

*La Cour européenne des Droits de l'Homme a été créée en 1959 à Strasbourg pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des Droits de l'Homme de 1950. Le 1<sup>er</sup> novembre 1998 elle est devenue permanente, mettant fin au système initial où deux organes fonctionnant à temps partiel, la Commission et la Cour européennes des Droits de l'Homme, examinaient successivement les affaires.*